

**Construction d'un pôle Petite Enfance à Bar-Sur-Seine – Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse+ - LAUREAT DU CONCOURS-**

Le Président de la Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne,

**Vu** l'appel public à la concurrence lancé le 16 septembre 2021 relatif au concours restreint de Maîtrise d'œuvre sur esquisse+ lancé conformément aux articles R2162-15 à R2162-26 et R2122-6 du Code de la Commande Publique.

**Vu** l'avis du jury du 9 novembre 2022 proposant de retenir comme groupements candidats à concourir les équipes représentées par les mandataires suivants :

- AGENCE PHILIPPE GIBERT
- AGENCE SCP FREYCENON ROSSIT
- AGENCE KALUS ROUSSEL ARCHITECTES

**Considérant** l'analyse des offres remises par les trois candidats admis à concourir le 1er mars 2022 à 17h00

**Considérant** l'avis du jury en date du 29 mars 2022 proposant comme lauréat du concours l'équipe suivante : AGENCE PHILIPPE GIBERT / GROUPE KUBE / VENATHEC pour les motifs suivants :

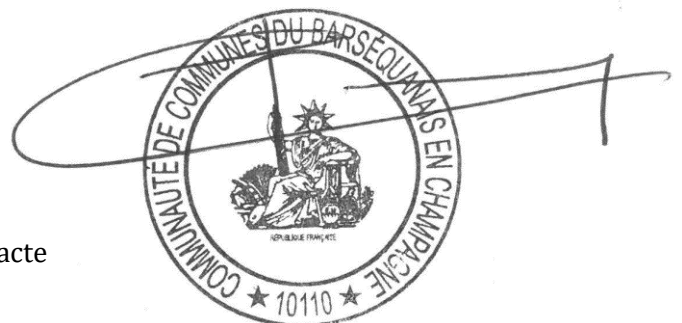
- Bonne qualité architecturale du projet
- Respect du programme fonctionnel et technique détaillé spécifique à l'opération
- Bons choix techniques proposés
- Respect global de l'enveloppe financière allouée au projet

**ARRETE**

**Article 1 :** Est désignée, comme lauréat du concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse+, l'équipe de maîtrise d'œuvre : **AGENCE PHILIPPE GIBERT / GROUPE KUBE / VENATHEC**

Fait à Bar-sur-Seine, le 20/04/2022

Le Président,  
Claude PENOT



**Le Président**

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte